


Février 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Septième session**

**Rome, 19-23 mars 2012**

**État d'avancement de la mise en œuvre de la NIMP 15**

**Point 8.2.1 de l'ordre du jour provisoire**

### I. Situation des demandes d'enregistrement

1. La situation des demandes déposées à cette date par la FAO pour l'enregistrement de la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) 15 peut être décrite comme suit: 1) 14 demandes nationales; 2) deux demandes régionales, l'une pour les 27 pays de la Communauté européenne et l'autre pour les 16 pays de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (AIPO/OAPI); 3) une demande d'enregistrement au titre du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui concerne actuellement 67 pays.

### II. Pays dans lesquels le processus d'enregistrement est en cours

2. Des efforts ont été déployés par la FAO pour continuer à enregistrer le symbole dans les pays non couverts par les processus ci-dessus. L'état d'avancement de l'enregistrement du symbole, à la fin décembre 2011, est le suivant:

#### Enregistrement international

3. En Israël, le processus d'enregistrement du symbole est en cours dans le cadre du Système de Madrid. La FAO étudiera la désignation de pays supplémentaires au moment où ils deviendront partie audit Système. La date de renouvellement de l'enregistrement actuel dans le cadre du Système de Madrid est 2013. Une seule demande couvrira tous les pays du Système.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

## Enregistrement national

4. L'enregistrement national du symbole est en cours en Colombie, aux Philippines et au Venezuela.

### III. Pays dans lesquels l'enregistrement n'a pas commencé

5. Il existe 81 pays dans lesquels l'enregistrement n'a pas commencé (pièce jointe 1). Dans ces derniers, l'enregistrement, d'un coût moyen estimatif de 4 500 USD par pays, s'effectue dans le cadre des procédures nationales.

### IV. Coût de renouvellement de l'enregistrement

6. La pièce jointe 2 présente la situation actuelle en ce qui concerne le renouvellement des enregistrements.

7. Il y a lieu de prévoir le renouvellement du symbole à compter de 2013 pour les 67 pays pour lesquels le symbole est enregistré dans le cadre du Système de Madrid, comme pour les 14 pays qui ont procédé à l'enregistrement au titre des systèmes nationaux. Le coût estimatif du renouvellement de l'enregistrement dans le cadre du Système de Madrid est d'environ 35 000 USD tandis que le coût total approximatif de celui des enregistrements nationaux est d'environ 27 000 USD.

### V. Protection de la marque NIMP 15

8. Le rapport établi par le consultant recruté par le Secrétariat pour examiner les possibilités de protection de la marque de certification de la NIMP 15 a été présenté au Bureau en octobre 2011. Selon ce document, l'enregistrement apporte la protection la plus complète et fournit les moyens juridiques les plus efficaces s'il devient nécessaire d'intenter une action contre un tiers. Parmi les options examinées, le Bureau s'est rangé à l'avis du Bureau juridique de la FAO selon lequel avant de soumettre une demande officielle au Bureau international de l'OMPI – organe chargé de recevoir les demandes au titre de l'article 6 *ter* de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle – il conviendrait de consulter de manière informelle le conseiller juridique de l'OMPI en vue d'obtenir un avis préliminaire quant à la question de savoir si le logo pourrait bénéficier de la protection accordée par l'article 6 *ter* 1) b) et 3) b) de la Convention, en application des dispositions que les Principes directeurs comportent sur l'interprétation de l'article susmentionné.

9. Le Secrétariat a élaboré, dans le sens des Principes directeurs susmentionnés, un projet de note donnant à l'OMPI les informations ci-après:

- a) Brève description de la CIPV et de ses buts, l'accent étant mis sur ce qui la caractérise comme **instance permanente**, ainsi que sur son fonctionnement et son statut juridique.
  - b) Description des droits et obligations de la CIPV, notamment:
    - 1) structure directrice/organes
    - 2) adoption de règles et procédures
    - 3) nouvelle procédure d'adhésion
    - 4) structure financière et arrangements financiers connexes.
10. La CMP est invitée:
- 1) À *prendre note* de la situation actualisée de l'enregistrement du symbole de la NIMP 15.
  - 2) À *débattre* des possibilités de mobilisation des ressources nécessaires à l'enregistrement.

**Pièce jointe 1****Liste des pays dans lesquels l'enregistrement national du symbole n'a pas commencé**

Afghanistan	Émirats Arabes Unis	Maurice	Sainte-Lucie
Afrique du Sud	Équateur	Micronésie (États fédérés de)	Saint-Kitts-et-Nevis
Andorre	Érythrée	Myanmar	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Angola	Éthiopie	Nauru	Samoa
Arabie Saoudite	Fidji	Népal	Sao Tomé-et-Principe
Bahamas	Gambie	Nicaragua	Seychelles
Bangladesh	Grenade	Nigéria	Somalie
Barbade	Guatemala	Nioué	Sri Lanka
Belize	Guyana	Ouganda	Suriname
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Pakistan	Timor-Leste
Brunéi Darussalam	Honduras	Palaos	Tonga
Burundi	Îles Marshall	Panama	Trinité-et-Tobago
Cambodge	Îles Salomon	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tunisie
Cap-Vert	Iraq	Paraguay	Tuvalu
Chili	Jamaïque	Pérou	Uruguay
Chine - RAS de Macao*	Jordanie	Qatar	Vanuatu
Comores	Kiribati	Rép. démocratique du Congo	Yémen
Costa Rica	Koweït	Rép. démocratique populaire lao	Zimbabwe
Djibouti	Liban	République Dominicaine	
Dominique	Libye	République-Unie de Tanzanie	
El Salvador	Malawi	Rwanda	

\* Chine - Région administrative spéciale de Macao

**Pièce jointe 2****Liste des pays, classes d'enregistrement et dates indicatives de renouvellement de l'enregistrement du symbole de la NIMP 15**

Pays	Classes	Date de renouvellement	Nombre de pays
Union européenne	19, 20, 37	04/04/2013	17
	09, 14, 16, 25, 36, 41, 42	29/01/2018	
<b>Enregistrement international des marques du système de Madrid #</b>	19, 20, 37	26/09/2013	67
Pays désignés*: Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bhoutan, Bonaire Saint-Eustache et Saba, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Curaçao, Égypte, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Maroc, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Martin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zambie			
O.A.P.I. (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo)	19, 20	03/10/2018	16
	37	24/12/2018	
Argentine	19	15/04/2015	1
	20	15/04/2015	
	37	15/04/2015	
Bélarus	19, 20, 37	20/06/2016	1
Brésil	42	19/05/2019	1
Canada	19, 20, 37	27/07/2020	1
Chine - RAS de Hong-Kong	19, 20, 37	28/09/2013	1
Indonésie	19	06/11/2013	1
	20	06/11/2013	
	37	06/11/2013	
Japon	36, 41, 42, 25, 09, 14, 16	13/10/2020	1
Malaisie	19	02/04/2013	1
	20	02/04/2013	
	37	02/04/2013	
Mexique	19	01/10/2013	1
	20	01/10/2013	
	37	01/10/2013	
Nouvelle-Zélande	19, 20, 37	29/09/2013	1
Thaïlande	19	01/10/2013	1
	20	01/10/2013	
	37	01/10/2013	
États-Unis d'Amérique	19, 20, 37	24/01/2016	1

\*Au moment de la demande dans le cadre du système de Madrid, les dix pays de l'UE énumérés ici n'étaient pas encore États membres de l'UE.

# Le tableau ne mentionne pas les limites possibles s'appliquant au nombre de classes couvertes dans chaque pays désigné et n'indique pas non plus lorsqu'un pays désigné l'a été par la suite. Les dates de renouvellement de chaque pays désigné ne sont pas non plus précisées.